

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1901

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>ie</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1901

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

---

## Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président Honoraire*,  
E. GOUIN, *Président*,  
L. RENOARD, *Vice-Président*,  
H. BAMBERGER, *Administrateur*,  
CHEV. R. DE BAUER, —  
C<sup>te</sup> I. DE CAMONDO, —  
CH. DEMACHY, —  
C<sup>te</sup> A. DE GERMINY, —  
ED. NOETZLIN, —  
J. STERN. —

## Censeurs :

MM. CHOPPIN DE JANVRY et C<sup>te</sup> FOY

## Commissaires

POUR L'EXERCICE 1901 :

MM. L. LEVOT et R. SAUTTER.

---

## Directeur général :

M. J.-H. THORS.

## Directeur :

M. E. CHEVRANT.

## Sous-Directeurs :

MM. E. MORET, E. DUPASSEUR et G. ROQUERBE.

## Fondés de Pouvoirs :

MM. F. ARBELOT, CH. G. DUMAINE, G. THENON et H. VAN WIJCK.

---

# BANQUE

DE

# PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

---

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1901

---

Rapport du Conseil d'Administration.  
Rapport des Commissaires.  
Résolutions de l'Assemblée.  
Comptes de l'Exercice 1900.

---

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>ie</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

---

1901

**BANQUE**  
DE  
**PARIS ET DES PAYS-BAS**

---

**RAPPORT**

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1901

---

MESSIEURS,

Conformément aux articles 24 et 36 de nos Statuts, nous vous avons réunis pour vous soumettre les comptes de l'Exercice 1900 et vous exposer la situation de la Société.

Les résultats de cet exercice se sont ressentis des circonstances générales qui ont si fâcheusement influencé tous les marchés européens. Ils nous permettent cependant, moyennant un très léger prélèvement sur le solde reporté des exercices antérieurs, de vous proposer la distribution d'un dividende égal à celui de l'année dernière.

Les opérations principales auxquelles nous nous sommes intéressés sont les suivantes : Emprunt 3 1/2 % de 20 millions de francs du Canton de Berne ; Emprunt Danois 3 1/2 % de 12.000.000 de couronnes ; Emprunts de 130.000 obligations 4 % de la Société Autrichienne-Hongroise Privilégiée des Chemins de fer de l'État et de 12.500 obligations de la Compagnie des Chargeurs Réunis.

Ces opérations sont entièrement liquidées.

Nous avons pris un intérêt dans l'émission de 25 millions de francs de Bons 6 % du Gouvernement Bulgare. Cette opération ne doit avoir qu'un caractère temporaire et nous comptons qu'elle servira de base à une entente avec le Gouvernement Princier.

Au mois de Juin 1900, le Gouvernement Espagnol a procédé à l'émission d'un Emprunt 5 % Intérieur de 1.200.000.000 de pesetas. Nous avons souscrit pour une somme importante à cet Emprunt, montrant ainsi la confiance que nous avons dans le relèvement du crédit de l'Espagne. Cette opération est liquidée.

Mais il ne faut pas oublier que, pour être durable, ce relèvement est lié à une régularisation du taux du change ; il est permis d'espérer que le Gouvernement Espagnol emploiera les moyens nécessaires pour atteindre un résultat si désiré.

Nous avons pris une part importante à la formation de la Société des anciennes Sucrieries de la Compagnie de Fives-Lille. Les formalités nécessaires pour la constitution de cette Société n'ayant été remplies qu'après la clôture de l'exercice 1900, les résultats de cette participation profiteront à l'Exercice en cours.

La baisse survenue dans les derniers mois de l'année précédente sur les valeurs de traction a atteint les actions de l'Omnium

Lyonnais de chemins de fer et de tramways, auquel nous sommes intéressés avec divers établissements de crédit. Nous espérons que les cours s'amélioreront avec le complet développement des affaires engagées ou mises à l'étude par cette Société.

La Banque Commerciale Italienne ayant, en raison de l'extension de ses affaires, décidé l'augmentation de son capital, nous avons participé pour une somme importante à la souscription des actions nouvelles, continuant ainsi la réalisation du programme dont nous vous entretenions l'année dernière et qui ne nous a donné jusqu'à présent que de bons résultats.

La crise industrielle qui a commencé à se faire sentir en Europe dans le courant du dernier exercice, a eu, en Russie, son maximum d'intensité. Elle a affecté le cours de toutes les valeurs, et celui des actions de la Société Minière et Métallurgique Volga-Vichera n'a pas échappé au sort commun.

La Société des Aciéries et Chantiers de Paratoff, à la formation de laquelle nous avons contribué, poursuit la construction de l'aciérie qu'elle a reprise à la Société Volga-Vichera.

Les travaux de la ligne de Pékin à Hankéou, entrepris avec le produit de la portion émise sur l'Emprunt 5 % 1898 pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer Chinois, se poursuivaient d'une façon régulière et satisfaisante, et une partie de cette ligne était déjà ouverte à l'exploitation, sur une longueur de 145 kilomètres environ, quand, au mois de Juin 1900, sont survenus les événements que vous connaissez. Des dégâts considérables ont été causés par l'insurrection ; ils sont aujourd'hui réparés et les travaux de construction ont été repris. Nous avons lieu de croire qu'en Avril 1902, s'il ne survient pas de nouveaux

troubles, 500 kilomètres environ pourront être livrés à l'exploitation.

Les Gouvernements Français et Belge réunissent leurs efforts pour obtenir de la Chine des indemnités de nature à assurer la réalisation du contrat primitif.

L'amélioration des cours des valeurs Brésiliennes, que nous vous signalions dans notre dernier rapport, s'est encore accentuée pendant l'année 1900. Le programme financier que le Président des Etats-Unis du Brésil s'était tracé en arrivant au pouvoir a pu recevoir son exécution. La reprise par le Gouvernement Fédéral du service en or de sa dette extérieure, annoncée pour le mois de Juillet prochain, ne pourra que consolider son crédit ainsi que celui des Etats faisant partie de l'Union.

Les arrangements intervenus pour régler la situation de la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé ont reçu leur consécration définitive au cours du dernier exercice. Cette solution, jointe à une augmentation sensible des recettes et à une diminution notable des dépenses, a exercé une influence très favorable sur le cours des obligations. Aussi avons-nous, dans le Bilan au 31 Décembre 1900, augmenté le prix d'estimation des titres que nous possédons, mais en maintenant la même marge avec les cours cotés actuellement.

Si nos Succursales ne nous ont pas donné les résultats qu'elles nous avaient procurés dans le cours des exercices précédents, elles n'en ont pas moins continué à nous apporter un concours actif et utile, que nous nous faisons, comme précédemment, un devoir de vous signaler. Parmi les opérations auxquelles elles ont pris part, nous citerons l'augmentation du capital de

la Banque de Bruxelles et de la Société de Navigation « Nederland » ; les Emprunts 4 % de la Ville de Zurich, de la Ville de Genève, de la Ville de Berne, de la Ville de Rotterdam et de la Ville d'Amsterdam.

Il nous paraît inutile de passer en revue les divers chapitres du Bilan à l'Actif et au Passif. Les explications si précises, contenues dans le rapport de MM. les Commissaires, nous dispensent de tout commentaire. Nous arrivons donc au compte de **Profits et Pertes**, qui donne un bénéfice brut de 8.854.061 fr. 28 c. L'Exercice 1899 avait produit 11.657.144 fr. 25 c.

La réduction dans le chiffre des bénéfices se retrouve dans les comptes qui apportent leur contingent au compte général de Profits et Pertes. Ainsi le compte : **Fonds publics, Actions et Obligations** est inférieur de 990.000 francs environ au résultat de l'année dernière. Cette différence, d'ailleurs, provient uniquement des amortissements importants que nous avons cru devoir pratiquer sur l'évaluation d'une partie de notre portefeuille, de façon à nous prémunir contre les éventualités de l'avenir. Quant aux titres réalisés, ils ont tous produit du bénéfice.

Les comptes : **Reports, Intérêts et bénéfice du Portefeuille**, pris dans leur ensemble, n'ont presque pas varié. Le compte : **Commissions** a donné 1.289.600 francs, au lieu de 1.851.500 francs ; c'est la conséquence naturelle du ralentissement des opérations d'émission. Enfin nos trois succursales, qui nous avaient donné l'année précédente 1.452.000 francs, intérêts compris, ne présentent pour cette année qu'un solde créancier de 433.900 francs. Vous voyez, par ces chiffres, qu'elles ont relativement plus souffert que le siège central de la pénurie des affaires et que la crise, qui a affecté le marché financier en France, n'a pas épargné les marchés étrangers.

Si nous passons au débit du compte de Profits et Pertes, nous remarquerons que les frais de toute nature se sont élevés à 1.884.500 francs et dépassent ceux de l'année dernière, qui, abstraction faite des dépenses relatives aux travaux neufs, s'élevaient à 1.744.200 francs. Cette augmentation s'explique par les charges nouvelles que nous ont imposées l'agrandissement de nos immeubles et l'extension donnée à tous nos services.

En résumé, le produit net de l'exercice s'élève à 6.969.590 fr. 16 c.

Mais pour avoir l'ensemble des bénéfices liquides, et dont vous pouvez disposer, il faut ajouter au produit net de l'année 1900 le reliquat reporté des exercices antérieurs, soit 9.569:553 fr. 47 c., qui n'ont pas été ajoutés aux réserves, précisément parce que vous avez voulu leur conserver un caractère absolu de disponibilité, ce qui porte la somme totale à 16.539.143 fr. 63 c.

Sur cette somme, nous vous proposons de prélever et de répartir 6,875,000 francs comme dividende pour l'exercice 1900, à raison de 55 francs par action. Un acompte de 20 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier, il resterait à distribuer, le 1<sup>er</sup> Juillet, 35 francs moins les impôts.

Après cette distribution, il restera encore au crédit du compte de Profits et Pertes, pour l'exercice 1901, un reliquat disponible de 9.247.476 fr. 97 c.

Si vous voulez bien accepter nos propositions, les sommes graduellement accumulées par la Banque à divers titres, — réserve légale, fonds de prévoyance, report à nouveau, — s'élèveront encore à 27.497.476 fr. 97 c.

Nous tenons à rendre ici hommage au zèle et au dévouement de tout notre personnel, tant à Paris que dans les succursales.

Nous avons à déplorer la mort de M. le comte I. SALLES, qui était membre du Comité de Censure de votre Société depuis 1890, et qui, auparavant, avait, pendant plusieurs années consécutives, rempli les fonctions de Commissaire des comptes. Sa loyauté, l'aménité de son caractère, la sûreté de ses rapports lui avaient gagné l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. L'Assemblée s'associera, nous n'en doutons pas, aux vifs et sincères regrets que nous inspire sa perte.

Au mois de décembre dernier nous avons perdu M. M. C. VAN HALL, qui, pendant près de trente années, avec un dévouement et une intelligence éclairés, avait rempli les fonctions de Directeur de notre succursale d'Amsterdam. Quand, au mois de mai 1900, sa santé l'avait obligé à quitter ses fonctions, nous l'avions appelé à faire partie du Comité consultatif institué auprès de cette succursale. Sa mort, survenue quelques mois plus tard, nous a affectés profondément.

M. L. VILLARS, entré à la Banque lors de sa fondation et qui faisait partie depuis huit années de notre Comité de Direction, a résigné ses fonctions; en vous exprimant tous les regrets que cette détermination nous a causés, nous tenons à ajouter que, désirant reconnaître ses longs et distingués services, nous lui avons donné le titre de Directeur honoraire; il nous continue son concours dans les différentes affaires où il nous représente plus spécialement.

La Direction de votre Société reste confiée à M. THORS et à M. CHEVRANT, qui tous deux appartiennent à la Banque depuis sa fondation. En conférant à M. THORS le titre de Directeur général, nous avons voulu lui donner un témoignage de la haute estime en laquelle nous tenons ses services.

M. L. DE STEIGER, qui occupait depuis 1894 le poste de

Sous-Directeur, a résigné ces fonctions, à notre grand regret, pour devenir l'un des Directeurs de la Dresdner Bank, à Berlin.

Nous avons nommé aux fonctions de Sous-Directeurs :

M. E. MORET, ancien Sous-Directeur du Crédit Lyonnais ;

M. E. DUPASSEUR, ancien Directeur général de la Banque Française de l'Afrique du Sud ;

Et M. G. ROQUERBE, déjà depuis longtemps fondé de pouvoirs de notre Société.

Leur passé nous inspire toute confiance dans leur concours utile et dévoué.

Le Conseil d'administration de la Banque, qui n'est actuellement composé que de neuf Membres, pouvant d'après l'article 18 des Statuts en compter jusqu'à douze, nous avons appelé à y siéger M. le comte I. DE CAMONDO, dont la grande intelligence, la connaissance des affaires et l'honorabilité feront revivre parmi nous la mémoire de son père, l'un de nos anciens et regrettés collègues.

Nous vous demandons de confirmer notre choix.

Faisant usage du droit que lui donne l'article 32 des Statuts, M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur en fonctions, s'est adjoint, comme collègue, M. le comte FOY, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est et de la Compagnie générale des Eaux.

Nous nous félicitons de ce choix qui, nous en sommes assurés, recevra votre approbation.

MM. H. BAMBERGER, le chevalier R. DE BAUER et Ch. DEMACHY, élus Administrateurs dans l'Assemblée générale du 9 Mai 1895, arrivent à l'expiration de leur mandat.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 9 Mai 1900.

Le Bilan au 31 Décembre 1900 et le compte de Profits et Pertes ont été mis à notre disposition à l'époque voulue par la loi, soit plus de 40 jours avant la date fixée pour votre Assemblée générale.

Notre examen nous a été rendu facile par la lecture d'états très complètement détaillés et par les nombreuses explications que la Direction s'est empressée de nous fournir.

### ACTIF

Le total de l'Actif s'élève à 278.026.822 fr. 83 c. De ce chiffre nous pouvons déduire la somme de 8.578.442 fr. 90 c. montant du compte d'ordre intitulé Comptes fixes et Comptes courants des Succursales, puisque ce compte reproduit au Passif ne représente que le montant des capitaux confiés aux Succursales par le Siège social. Le chiffre représentant réellement l'Actif est donc de 269.448.379 fr. 93 c.

Au 31 Décembre 1899 ce même total était de 276.740.677 fr. 63 c. supérieur de 7.292.297 fr. 70 c. à celui de l'Exercice dont nous allons vous rendre compte.

Sur les 15 chapitres qui composent le Bilan, six consistent soit en argent comptant, soit en valeurs immédiatement réalisables.

Ces comptes sont les suivants :

Espèces en Caisse et à la Banque . . .	Fr.	15.542.536 67
Portefeuille Paris, Province et Etranger . . .		34.908.320 45
Fonds disponibles dans les Banques à l'Etran- ger. . . . .		2.466.471 35
Reports . . . . .		39.203.329 60
Liquidation 31 Décembre 1900 . . . . .		3.845.954 80
Coupons à encaisser . . . . .		220.455 83
		<hr/>
SOIT AU TOTAL . . . . .	Fr.	<u>96.187.068 70</u>

Tous les effets en Portefeuille échus au jour de notre examen avaient été régulièrement encaissés.

Les Reports effectués soit à Paris soit sur les diverses places de l'Europe avaient été contractés et divisés avec grande prudence ; ils ont d'ailleurs tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les Banques à l'Etranger où les fonds avaient été déposés sont des Etablissements de premier ordre et inspirant toute confiance.

Les autres comptes comprennent les créances ainsi que les valeurs et les propriétés de la Banque.

Les créances, c'est-à-dire :

Les correspondants en France et à l'Etranger Fr.	81.161.978 76
Les avances sur garanties . . . . .	10.758.674 16
Les comptes courants des Syndicats . . . . .	3.801.836 67
	<hr/>
Forment un total de . . . . .	Fr. <u>95.722.489 59</u>

La division de ces créances, le choix attentif et judicieux des correspondants nous semblent des gages de sécurité ; les avances sur garanties ont été consenties avec des marges et des couvertures suffisantes ; enfin les maisons dans lesquelles la Banque a des fonds en dépôt sont, comme nous l'avons dit plus haut, des Etablissements de premier ordre.

Les valeurs sont réparties dans les trois comptes suivants :

Fonds d'Etat. . . . .	Fr.	7.053.422 97
Actions et Obligations. . . . .		49.421.957 88
Participations diverses . . . . .		14.217.695 98
		<hr/>
Et représentent au total. . . . .	Fr.	<u>70.693.076 83</u>

Nous nous sommes assurés qu'une partie importante de cette somme serait facilement réalisable.

Le Portefeuille de valeurs renferme une grande variété de placements, puisqu'il ne contient pas moins de 223 espèces diverses.

Les Fonds d'État sont représentés par 29 natures de titres; les actions par 177 et les obligations par 17.

Toutes les valeurs possédées par la Banque doivent, suivant la règle que le Conseil vous a exposée le 5 Avril 1873, figurer au Bilan au cours moyen de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure au cours du 31 Décembre, ou au cours du 31 Décembre lorsque ce cours est inférieur à la moyenne du mois; cette règle a été scrupuleusement observée; en outre, votre Conseil a cru sage de pratiquer d'importants amortissements sur quelques-unes des valeurs plus particulièrement atteintes par la crise qui sévit sur les entreprises industrielles.

Le compte Participations comprend 46 affaires diverses.

Le compte Immeubles s'est accru de 400.000 francs, représentant le solde qui restait à payer pour les constructions que la Banque a fait édifier en vue de l'agrandissement devenu nécessaire de ses bureaux.

Le compte Divers comprend un certain nombre de comptes d'ordre qui ont leur contre-partie au Passif et qui, pour le surplus, ne méritent aucune mention particulière.

Le compte Mobilier est demeuré au même chiffre que l'année dernière.

## PASSIF

Dans un Passif qui, défalcation faite des comptes d'ordre, s'élève à 269.448.379 fr. 93 c., les sommes dues aux tiers se montent à 171.507.991 fr. 45 c.

Elles se répartissent ainsi :

Effets à payer . . . . .	Fr.	33.325.706	59
Correspondants en France et à l'Étranger . . . . .		125.279.943	78
Coupons à payer . . . . .		6.114.794	52
Comptes divers . . . . .		6.787.546	56
TOTAL ÉGAL . . . . .	Fr.	171.507.991	45

Le chiffre considérable des comptes créditeurs des Correspondants en France et à l'Étranger témoigne de l'importance des affaires de la Banque et provient d'ailleurs en grande partie des services de Trésorerie, ainsi que des paiements d'arrérages et de coupons, que votre Société est chargée d'opérer soit pour le compte de Gouvernements, soit pour le compte de Compagnies ou d'Entreprises dont les sièges sociaux sont hors de France.

Nous devons, au reste, vous faire observer que la Banque n'accepte la plupart de ces comptes que sous la réserve de termes convenus et de préavis obligatoires; la partie de ces dettes exigible sans délai prévu est sensiblement inférieure au chiffre de disponibilités immédiates.

En ce qui concerne les autres comptes du Passif qui s'élèvent à la somme de 97.289.143 fr. 63 c., ils appartiennent à la Société elle-même et se divisent en :

Capital social . . . . .	Fr.	62.500.000	»
Réserve légale . . . . .		6.250.000	»
A reporter . . . . .	Fr.	68.750.000	»

Report . . . . .	Fr. 68.750.000 »
Fonds de prévoyance . . . . .	12.000.000 »
(déduction faite des 651.244 fr. 85 c. qui appartiennent aux Administrateurs en exercice).	
Profits et Pertes (Report de l'Exercice 1899) . . . . .	9.569.553 47
Profits et Pertes (Exercice 1900) . . . . .	6.969.590 16
TOTAL mentionné plus haut . . . . .	Fr. <u>97.289.143 63</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de Profits et Pertes se solde, comme vous venez de le voir, par un bénéfice de 6.969.590 fr. 16 c. inférieur de 1.943.270 fr. 94 au bénéfice de 1899 qui se montait à 8.912.861 fr. 10 ; la crise intense qui a sévi, pendant tout l'Exercice, en Russie notamment, sur les entreprises industrielles, le ralentissement marqué des affaires qui s'est fait sentir en Europe dans les derniers mois de l'année 1900, la pénurie des affaires nouvelles, les mauvaises dispositions de la plupart des marchés financiers européens, enfin l'abaissement du loyer de l'argent à la fin de l'Exercice sont les principales causes de cette diminution de bénéfices; c'est ainsi que les commissions ont produit : . . . Fr. 1.289.623 26 contre 1.851.579 fr. 14 c. en 1899;

Les Reports . . . . . 859.460 55  
contre 1.381.673 fr. 95 c. en 1899;

Les Fonds publics, Actions et Obligations . . . 1.862.015 09  
contre 2.851.775 fr. 31 c. en 1899;

Les Succursales . . . . . 433.907 72  
contre 1.452.219 fr. 23 c. en 1899;

Le compte Divers . . . . . 242.687 27  
contre 500.000 francs en 1899;

Par contre les Intérêts et bénéfice du Portefeuille ont laissé un bénéfice de . . . . . Fr. 4.166.367 39  
au lieu de 3.619.896 fr. 62 c. en 1899.

Au débit du compte Profits et Pertes nous trouvons les dépenses et prélèvements ordinaires qui constituent les frais d'exploitation et qui se montent à 1.884.471 fr. 12 c.

Votre Conseil d'administration vous propose de répartir comme suit les bénéfices réalisés :

Profits et Pertes 1900 . . . . .	Fr. 6.969.590 16
Solde reporté de l'Exercice 1899 . . . . .	9.569.553 47

ENSEMBLE . . . . . Fr. 16.539.143 63

Au Conseil d'administration . . . . .	416.666 66
(10 % sur 4.166.666 fr. 66)	
	<u>16.122.476 97</u>

Dividende de 55 fr. par action . . . . . 6.875.000 »

RESTE . . . . . Fr. 9.247.476 97

à reporter à nouveau.

Cette somme de 9.247.476 fr. 97 c. reportée à nouveau, est inférieure de 322.076 fr. 50 c. au report de l'an passé. Ainsi que nous vous l'avons dit dans notre précédent Rapport, le report à nouveau est destiné à assurer dans une certaine mesure la fixité

des dividendes. Votre Conseil a donc estimé, et nous pensons comme lui, qu'il était naturel de prélever sur la somme considérable de 9.569.553 fr. 47 c. les 322.076 fr. 50 c. nécessaires pour maintenir votre dividende au même chiffre que l'année précédente.

En conséquence, nous vous proposons de vouloir bien approuver les comptes de l'Exercice 1900 tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Paris, le 10 Avril 1901.

*Les Commissaires :*

L. LEVOT.      R. SAUTTER.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 MAI 1901

### Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1900, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **55** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit **35** francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

### Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. H. BAMBERGER,  
M. le Chevalier R. DE BAUER, } Administrateurs.  
M. CH. DEMACHY,

### Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (Art. 20 des Statuts) de :

M. le C<sup>te</sup> I. DE CAMONDO, comme Administrateur pour six ans.

**Quatrième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur.

**Cinquième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination faite à titre provisoire (Art. 32 des Statuts) de :

M. le C<sup>te</sup> Foy, comme Censeur.

**Sixième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. L. LEVOT

et M. R. SAUTTER

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1901, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

**COMPTES**

De l'Exercice 1900



## COMPTE DE PROFITS et

DOIT

<b>I</b>	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .	Fr. 152.865 71
<b>II</b>	
Appointements, gratifications et frais de bureaux . . . . .	1.133.664 45
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc. . . . .	157.917 85
<b>III</b>	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque . . . . .	27.532 11
<b>IV</b>	
Fonds de secours et de prévoyance pour les employés . . . . .	25.000 »
<b>V</b>	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	7.960 »
<b>VI</b>	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris. . . . .	279.531 »
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général. . . . .	6.969.590 16
Fr.	<b>8.854.061 28</b>

## PERTES (Exercice 1900)

AVOIR

Commissions . . . . .	Fr. 1.289.623 26
Intérêts et bénéfice du portefeuille . . . . .	4.166.367 39
Reports . . . . .	859.460 55
Fonds publics, Actions et Obligations. . . . .	1.862.015 09
Bénéfice net des Succursales . . . . .	433.907 72
Divers . . . . .	242.687 27
Fr.	<b>8.854.061 28</b>

## RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr. 6.969.590 16
Solde reporté de l'Exercice 1899 . . . . .	9.569.553 47
	16.539.143 63
Intérêts à 5 % sur le capital versé . . . . .	3.125.000 »
	13.414.143 63
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 4.166.666 66 . . . . .	416.666 66
Solde à répartir aux Actionnaires . . . . .	12.997.476 97
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés . . . . .	3.125.000 »
	16.122.476 97
Dividende de <b>Cinquante-cinq francs</b> par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social . . . . .	6.875.000 »
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1901 . . . . .	Fr. 9.247.476 97

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

### SUCCURSALES

#### COMITÉS CONSULTATIFS

<b>AMSTERDAM</b>	}	MM. G. M. BOISSEVAIN. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.
<b>BRUXELLES</b>	}	MM. Ch. BALSER. B <sup>on</sup> Del MARMOL. DUMERCY-HEIRMAN. A. LÉON.
<b>GENÈVE</b>	}	MM. A. CHENEVIÈRE. J. ODIER. E. PICTET. E. SAUTTER.

#### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR . . . . .	M. J. H. SCHULTHESS.
Sous-DIRECTEUR . . . . .	M. J.-H. HALLO.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j <sup>or</sup> . J. VAN VELSEN.
DIRECTEUR . . . . .	M. Chev. R. de BAUER.
Sous-DIRECTEURS . . . . .	MM. J. BOUDON. L. BAUER. H. RULOFFS.
FONDÉ DE POUVOIRS . . . . .	M. A. TOBBACK.
DIRECTEUR . . . . .	M. A. ROCH.
Sous-DIRECTEUR . . . . .	M. G. AUBERT.

